

MOUTIER Interface regrette de voir trop d'automobilistes transgresser les principes de la zone de rencontre, dont la vitesse à 20 km/h. Il propose par ailleurs l'aménagement de jeux en plein air

Griefs et idées circulent en vieille ville

MICHAEL BASSIN

Une zone de rencontre, c'est en quelque sorte un compromis tout helvétique: la circulation y est autorisée, mais elle est soumise à d'importantes restrictions.

A Moutier, une partie de la vieille ville est estampillée zone de rencontre depuis bientôt cinq ans. Mais aux yeux du Groupe Interface, trop d'automobilistes oublient la deuxième partie du compromis et se croient tout permis. Un comportement qui mérite une réaction des autorités, estime-t-il.

Vitesse et parking

Dans une interpellation déposée lors de la dernière séance du Conseil de ville, Interface rappelle tout d'abord les grands principes d'une zone de rencontre. «Les piétons peuvent utiliser toute la chaussée. Ils bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser par tout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules», écrit Manuel Gsteiger, premier signataire du texte. «Pour les véhicules, la vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage.»

Mais si Interface se fend d'une intervention parlementaire, c'est bien parce qu'il estime que ces principes sont piétinés. Ou plutôt que les automobilistes leur roulent dessus... «Force est de constater que la vitesse limitée n'est pas respectée, que les façades des bâtiments sont rasées de près par des véhicules qui se sentent prioritaires, et que le parking illicite a trouvé une forme d'acceptation tacite. Certains automobilistes iraient même se poser sur les bancs s'ils le pouvaient!», regrette Manuel Gsteiger.

Les auteurs de l'interpellation ne souhaitent évidemment pas



La zone de rencontre donne la priorité aux piétons et oblige les automobilistes à circuler à 20 km/h. Une vitesse qui n'est très souvent pas respectée, regrette le Groupe Interface, lequel demande au Conseil municipal d'agir. En plaçant un radar pédagogique, par exemple. MICHAEL BASSIN

en rester à de simples constatations. Agir? Oui, mais cela reste de la compétence du Conseil municipal, reconnaît Interface, qui ne peut, dès lors, qu'émettre des suggestions afin que l'exécutif prévôtois «fasse respecter la signalisation par des mesures préventives et restrictives». Les élus proposent, par exemple, que des contrôles de vitesse soient menés grâce à un radar pédagogique pour que les automobilistes prennent conscience de leur vitesse.

Autre suggestion: profiter du journal communal pour sensibiliser et expliquer les droits et les de-

voirs de chacun dans une zone de rencontre. Enfin, dans le volet plus répressif, Interface appelle à la verbalisation – ce qui se fait déjà – du parking illicite.

Apporter de l'attractivité

Au-delà des problèmes liés à la circulation, le Groupe Interface se réjouit que la vieille ville puisse bénéficier de zones où les piétons ont la priorité, voire l'exclusivité. Et il souhaiterait voir ces endroits animés afin de les rendre encore plus attractifs. Raison pour laquelle il a déposé un postulat demandant que la Municipalité

aménage un, voire quelques jeux en plein air en zone piétonne. Des jeux qui pourraient être installés soit à l'année, soit à durée limitée (de mai à septembre). Tout ceci devrait se faire en accord avec les riverains, précise Nicolas Rubin, premier signataire du postulat. Là aussi, le Groupe Interface a quelques idées derrière la tête. Il verrait bien l'aménagement d'une piste de pétanque à proximité des cafés, d'un jeu d'échecs géant ou d'une table de ping-pong en dur. Sans que cela ne perturbe ni le trafic, ni le commerce local, ni le

 www.journaldejurajura.ch

Retrouvez dans nos archives d'autres articles liés à la vieille ville de Moutier